



Paris, le 21 novembre 2025

POUR UNE PLURALITE DES PRATIQUES PSYCHOTHERAPEUTIQUES

Un amendement sénatorial (N° 159 rect. bis PLFSS) veut supprimer dès le 1er janvier 2026 tout financement public des pratiques se réclamant de la « psychanalyse » que ce soit en Centre Médico-Psychologique (CMP), dans le cadre de Mon Soutien Psy, dans le secteur médico-social ou en exercice libéral.

Que l'on ne s'y trompe pas ! A travers cet amendement 159, certains tentent une nouvelle fois de transformer la Haute Autorité de Santé (HAS) en instance prescriptive, en donnant à ses recommandations un caractère quasi-opposable, notamment pour les soins aux troubles neuro-développementaux (TND) ou aux troubles anxieux et dépressifs.

Une telle évolution marquerait une rupture grave : elle ferait basculer la HAS hors de son rôle, en substituant une norme administrative à l'appréciation clinique des professionnels - pourtant indispensable à tout soin digne de ce nom.

Il faut le rappeler fermement : les recommandations de la HAS ne sont faites que pour éclairer, jamais pour contraindre. Ni la loi, ni le Conseil d'État, ni l'histoire même de la santé publique n'ont jamais souhaité une médecine d'État où la pratique clinique devrait se soumettre à un protocole unique.

L'amendement 159 vise à imposer, sous couvert de « qualité », une vision réductrice du soin psychique, alignée sur un modèle somatique qui ne peut s'appliquer mécaniquement aux troubles mentaux. C'est une tentation idéologique, qui sacrifie la complexité et la pluralité des approches au profit d'une orthodoxie méthodologique appauvrissante.

Derrière ce mouvement se profile une volonté de normaliser, externaliser, protocoliser : faire disparaître la clinique au profit de procédures. Une telle dérive ferait peser un coût immense sur les patients comme sur les praticiens.

Nous appelons donc clairement au rejet de l'amendement 159.

Pour que la HAS reste ce qu'elle doit être : un espace d'éclairage, non un instrument de contrainte ; un lieu de pluralité scientifique, non une autorité normative.

Pour que le soin psychique demeure libre, responsable et à la hauteur de la complexité humaine.

.../...

Olivier BONNOT et Mircea POLOSAN

Président et Vice-président du CNUP - Choisir Psychiatrie

Marie-José CORTES

Présidente du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux (SPH)

Claude FINKELSTEIN

Présidente de la Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie (FNAPSY)

Pascale GIRAVALLI

Présidente de l'Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire (ASPMP)

Thierry GODEAU

Président de la Conférence nationale des Présidents de Commissions Médicales d'Établissement de Centres Hospitaliers

Jean-Paul LANQUETIN

Président d'honneur de l'Association pour le Développement de la Recherche en soins en Psychiatrie (ADRPsy)

Christophe LIBERT

Président de l'Association des Psychiatres Infanto-juvéniles de secteur sanitaire et médico-social (API)

François PACAUD

Président de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP)

Annick PERRIN-NIQUET

Présidente du Comité d'Etudes des Formations Infirmières et des Pratiques en Psychiatrie (CEFI-Psy)

Marie-Noëlle PETIT

Présidente de l'Association Nationale des Psychiatres Présidents et Vice-Présidents de Commissions Médicales d'Établissements des Centres Hospitaliers (ANPCME)

Françoise PILLOT-MEUNIER

Présidente de l'Association Nationale pour la Promotion des Soins Somatiques en Santé Mentale (ANP3SM)

Charles-Olivier PONS

Président de l'Union Syndicale de la Psychiatrie (USP)

Rémi SALOMON

Président de la Conférence nationale des Présidents de Commissions Médicales d'Établissement de Centres Hospitaliers Universitaires

Christophe SCHMITT

Président de la Conférence nationale des Présidents de Commissions Médicales d'Établissement de Centres Hospitaliers Spécialisés

Norbert SKURNIK

Président par intérim de l'Intersyndicale de la Défense de la Psychiatrie Publique (IDEPP)

Olivier TELLIER

Président de l'Association Française des Unités pour Malades Difficiles (UMD)

Elie WINTER

Présidente de l'Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé - Syndicat National des Psychiatres Privés (AFPEP-SNPP)